

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°108-2024	CONTRATS - CONVENTIONS AGENDA 2030 → Lot'Eau de la biodiversité organisé le mardi 24 septembre 2024
-------------------------------	---

Le Maire,

VU l'élaboration et l'animation d'un atlas de la biodiversité communale résultant des objectifs fixés par l'Agenda 21 communal validé par délibération du Conseil municipal du 17 janvier 2019, relative à l'adoption du programme d'actions de l'Agenda 21 ;

VU la continuité du programme d'actions de l'Agenda 21 "animations et sorties nature pour le grand public" fixé par l'Agenda 2030 validé par délibération du Conseil municipal du 16 mars 2023 ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ORGANISE** un loto de la biodiversité, le mardi 24 septembre 2024 de 18h30 à 21h30.
- Article 2. **FIXE** un règlement spécifique à ce loto tel qu'il est annexé.
- Article 3. **PRECISE** qu'une décision ultérieure permettra d'arrêter les résultats de ce loto.
- Article 4. **PRECISE** que la liste des lots pour le 24 septembre 2024 est la suivante :
- 1 jeux BIOVIVA (valeur unitaire : 32.99 €),
 - 1 gîte a chauves-souris en bois (valeur unitaire : 29 €),
 - 2 bons pour la "Maison de la rivière" : exploration en barque avec un animateur pour 2 adultes et 2 enfants (valeur unitaire : 28 €),
 - 1 appeau Mésange Bleu (valeur unitaire : 27.90 €),
 - 1 kit "explorateur à insectes" (valeur unitaire : 26.90 €),
 - 1 appeau Mésange Charbonnière (valeur unitaire : 25.90 €),
 - 1 bon pour une visite du moulin du Liveau (2 adultes + 2enfants) dont la valeur unitaire est de 0 €,
 - 1 poster "oiseaux marins" (valeur unitaire : 20 €),
 - 1 poster "poissons de Loire" (valeur unitaire : 20 €),
 - 1 poster "oiseaux de Nantes" (valeur unitaire : 20 €),
 - 1 jeux "Memolo XL - 12 oiseaux des jardins" (valeur unitaire : 15.30 €),
 - 1 livre "Mais comment s'appelle cet oiseau ?" (valeur unitaire : 9.95 €),
 - 4 pots de miel (valeur unitaire : 3 €),
 - 4 éventails "Made in Clisson" (valeur unitaire inconnue, objet promotionnel distribué gratuitement),
 - 4 mugs "Made in Clisson" (valeur unitaire inconnue, objet promotionnel distribué gratuitement).
- Article 5. **CHARGE** le service "Agenda 2030", Monsieur le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 12 août 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision transmise en Préfecture le

19 AOÛT 2024

Et affichée le

19 AOÛT 2024